



## CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Mars 2016

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 30 mars à 19 heures 45 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Comptes Administratif 2015
- Comptes de gestion 2015.
- Affectations du résultat.
- Budgets Primitifs 2016.
- Composition de la commission d'appel d'offres.
- Informations et questions diverses.

### - Procès-verbal –

L'an deux mil quinze le mercredi quinze avril à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU,

Mr Yves DELIGNY, Mrs Benoit DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT,

Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Agnès MELIN,

Absents excusés : Mr Eric BOONEN (procuration à Mr Olivier HUOT ),  
Mr Johnny BREUL,  
Mr Daniel NIVOIS (procuration à Mr Jackie BARROIS),  
Madame Nicole LAUDET,  
Mme Fanny VIGNON (procuration à Mme Ingrid BOURLON).

Mr Benoit DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 25 Mars 2016

## **N° 1 – Compte administratif 2015.**

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jackie BARROIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à l'unanimité :

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

### *Section de fonctionnement :*

Recettes réalisées :	846.791,50 €
Dépenses réalisées :	782.003,08 €

### *Section d'investissement :*

Recettes réalisées :	47.679,31 €
Dépenses réalisées :	87.132,97 €

### *Report de l'exercice N – 1 :*

Recettes de fonctionnement :	174.059,46 €
Recettes d'investissement :	67.586,26 €

Etat des restes à réaliser :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	29.553,00 €

Excédent général : 237.427,48 €

constate aussi bien pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **N° 2 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2015.**

Le Conseil municipal,

-après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion arrêté par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris

celles relatives à la journée complémentaire,  
 -statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
 -statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
 -déclare que le compte de gestion de l'exercice 2015, arrêté par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

### **N° 3 – Affectation du résultat d'exploitation 2015.**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A.Résultat de l'exercice</u>	64.788,42
<u>B.Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	174.059,46
	<b>238.847,88</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D.Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	28.132,60
<u>E.Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	-29.553,00
Besoin de financement F. = D. + E.	<b>1.420,40</b>
<b>AFFECTATION = C. + G. + H.</b>	<b>238.847,88</b>
<b>1)Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1.420,40
<b>2)H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>237.427,48</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

### **N° 4 – Vote des impôts locaux 2016.**

Malgré les coupes budgétaires mises en place par l'Etat, le Maire propose de reconduire les taux votés en 2015 :

Taxe d'habitation :	13,66 %
Foncier bâti :	19,77 %
Foncier non bâti :	16,02 %
Contribution foncière des entreprises :	11,04 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

Compte tenu de ces taux ainsi arrêtés, les produits attendus de ces quatre taxes s'élèvent à :

Taxe d'habitation :	210.091 €
Foncier bâti :	190.286 €
Foncier non bâti :	20.746 €
Contribution foncière des entreprises :	8.976 €

La commune percevra donc 430.099 € mais devra reverser 40.792 € au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

### **N° 5 – Budget primitif 2016.**

Après avoir donné les explications relatives à chaque compte, le Maire propose d'arrêter le budget primitif 2016 comme suit :

*Section de fonctionnement équilibrée à :* 1.051.168,48 €

*Section d'investissement à :* 268.542,00 €

Le budget primitif 2016, ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 23 H 45.